

## **COTE D'IVOIRE**

### **Résumé du Profil de projet d'investissement bancable – Volume II de VI**

#### **Projet d'appui au développement du secteur semencier: Projet pilote de production de semences des principales cultures vivrières (maïs, riz) et maraîchères dans le département de Bongouanou**

**Coût estimé:** 1,47 million de \$EU

**Durée du projet:** 5 ans

**Introduction.** Les approches pour la création d'une industrie semencière n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Ce projet, en s'appuyant sur les acquis et les leçons de ces approches doit permettre de tester en vraie grandeur de nouvelles stratégies, définies et mises en œuvre en étroite concertation avec les professionnels concernés; c'est un préalable à l'augmentation de la productivité, en particulier pour les céréales. Le projet « Appui au développement du secteur semencier » est parfaitement en cohérence avec la politique générale du gouvernement contenue dans le Plan directeur de développement agricole 1992–2015 et le Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I), dont les principaux objectifs stratégiques sont, entre autres: (i) la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole; et (iii) la diversification des productions agricoles.

**Objectifs.** Le projet a pour objectif général de contribuer à l'approvisionnement des agriculteurs en semences améliorées. Pour ce faire, les orientations stratégiques suivantes sont retenues: (i) faire produire par la recherche, les semences de bases des variétés performantes; (ii) aider les opérateurs privés à produire des semences; (iii) encourager l'implication des commerçants dans la distribution de semences produites; (iv) aider à redéfinir une politique semencière durable prenant en compte les préoccupations des agriculteurs; (v) définir un programme de promotion et de vulgarisation des semences sélectionnées; (vi) appuyer la réactualisation de la réglementation régissant le secteur des semences.

**Composantes.** Le projet comprendra six composantes:

- *Appui à la recherche.*
- *Appui à la production et multiplication de semences.*
- *Mise en place d'un système performant de distribution de semences.*
- *Renforcement de la capacité de l'administration semencière*
- *Appui à la vulgarisation des semences certifiées*
- *Organisation et gestion du projet*

**Mise en œuvre.** La maîtrise d'ouvrage du Projet sera assurée par le Ministère de l'agriculture, qui mettra en place une Cellule de gestion du projet (CGP). La CCP sera chargée de l'exécution, du suivi et évaluation des activités du projet